

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0658^e** séance
tenue le **7 octobre 2024**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Alexandre Beaupré-Lavallée, Delphine Bosson-Rieutort, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Jean-Marie Hanssens, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Rodney Knight, Henri Thomas Kramer, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Jean Leclair, Solange Lefebvre, Roger Lippé, Anne Marchand, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Christian Nadeau, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Sylvain Quessy, Samir Saul, Audrey Smargiassi, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Mario Talajic, Olivier Vallerand, Frédéric Yvon, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani, Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Flora Haddad Lolot, Méganne Joyal, Isabelle Ouellette, Ness Teboul, Justine Wu ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau ; les représentants et les représentantes du personnel : Hélène Richard, Lynne Thuot, Yannick Tremblay ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Alain Charbonneau, Ann-Isabelle Cojocar, Ronald Jean-Gilles, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Nicole Languérand, Luc Stafford, Catherine Villemer.

ABSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; un doyen : David Francoz ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Jean-Jacques De Bruycker, Dyala Hamzah, Bechara Helal, Ian Thomas MacDonald, Stéphane Molotchnikoff, Alexandre Prat, Julien Riel-Salvatore, Gilles Soulez, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion ; une représentante et un représentant du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins ; une représentante de la communauté étudiante : Audréanne Matte-Landry ; un membre indépendant : Luc Granger.

PERSONNES EXCUSÉES : les représentants et les représentantes du corps professoral : André Dallaire, Thomas Druetz, Marc André Éthier, Ingrid Hall, Amélie Maugère, Bilkis Vissandjée ; une représentante du personnel : France Lebel.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Morgane Clavet-Héту

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel

Yannick Tremblay, préposé à l'entretien paysager aux terrains, Services à la communauté,
Direction des immeubles (démission)

Avis de décès

Secrétariat général

Jacques Girard, membre du Conseil de l'Université et ancien secrétaire général,
septembre 2024

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée universitaire observe une
minute de silence.

AU-0658-1 **ORDRE DU JOUR** 2024-A0021-0658^e-862

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour
à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté
en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2023-A0021-0658^e-862.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0657^e séance tenue le
16 septembre 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection de deux membres au Comité de nomination
8. Rapport du Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires
9. Plan d'action en développement durable 2024-2029

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance : Le 4 novembre 2024, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0658-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0657^e SÉANCE TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2024**

La présidente des délibérations invite les membres à intervenir. Barah Héon-Morissette, chargée de cours à la Faculté de musique, mentionne qu'elle était présente lors de cette assemblée, mais qu'elle ne figure pas à la liste des présences. La présidente des délibérations lui confirme que cela sera corrigé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0657^e séance tenue le 16 septembre 2024, tel que présenté.

AU-0658-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

La présidente des délibérations demande au secrétaire général, Alexandre Chabot, s'il y a des points à ce sujet. M. Chabot explique que, lors de la dernière séance, il avait été demandé à ce que soit déposée la lettre de réponse à la ministre Déry. La lettre a été dûment déposée au point 5.1 de la séance précédente, au document 861.

AU-0658-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0658-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0658-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

M. Jutras a le regret d'annoncer à l'Assemblée universitaire le récent décès de Jacques Girard, membre du Conseil de l'Université et ancien secrétaire général de l'Université. Décédé à l'âge de 84 ans, il était l'un des membres les plus éminents de la communauté de l'Université de Montréal (UdeM). Il a été secrétaire général de l'UdeM entre 1969 et 1974. Il a connu une longue carrière dans le secteur public et dans le secteur privé. Il est revenu, en 2015, comme président de l'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal et du Conseil des diplômés. Au moment de son décès, il était également vice-président du Conseil de l'Université, soit sa plus haute instance. Il invite les membres de l'Assemblée à se lever et à prendre quelques instants à la mémoire de Jacques Girard.

Le recteur fait part aux membres de l'Assemblée universitaire de quelques nouvelles ou événements qui sont survenus sur le campus depuis la dernière réunion.

D'abord, l'UdeM a célébré avec beaucoup de bonheur le 20^e anniversaire du programme délocalisé de la faculté de médecine. Depuis 2004, plus de 575 médecins ont été formés en Mauricie et un peu plus du quart d'entre eux ont choisi de pratiquer la médecine dans cette région. Une forte proportion de 60 à 70 % a choisi la pratique en médecine familiale. C'était un effort qui visait à répondre à des besoins en effectifs médicaux, lesquels étaient extrêmement importants. Le recteur mentionne que c'est un succès complet. D'abord, par le nombre de médecins formés, et ensuite, parce que cette formule a été reprise par les autres facultés de médecine, au Québec, de telle sorte qu'il y a maintenant des centres de formation non seulement en Mauricie, mais aussi à Saguenay, Gatineau, Longueuil, Rimouski ainsi qu'à Lévis. Aujourd'hui, c'est 16 % des étudiantes et étudiants en médecine au Québec qui sont formés dans les campus délocalisés. C'est une mesure qui a été appliquée à la médecine vétérinaire avec l'ouverture du campus localisé à Rimouski. Sans vouloir faire d'annonce de quelque nature que ce soit, le recteur confirme que l'UdeM continue de réfléchir à cette formule et à sa capacité à répondre aux besoins en effectifs des professionnels de la santé à travers le Québec. Le recteur est d'avis que l'Université de Montréal a un rôle de leadership à jouer sur ce terrain.

Sur la place publique, les membres ont pu observer une œuvre de l'artiste contemporain originaire de Wendake, M. Ludovic Boney. Cette œuvre est le résultat d'un concours d'arts publics lancé après un dialogue au Comité de toponymie sur l'opportunité de préserver ou non la désignation toponymique au pavillon Lionel-Groulx. Ce comité, après un examen sérieux et une consultation auprès d'experts, a choisi de conserver le nom du pavillon Lionel-Groulx, mais de contextualiser l'œuvre de Lionel Groulx, car certaines de ses composantes sont nettement en contradiction avec les valeurs contemporaines de l'Université

de Montréal. L'UdeM a contextualisé cette dénomination toponymique en ajoutant une installation modulaire, à mi-chemin entre une sculpture et un mobilier urbain, qui s'appelle *Parallaxe* et qui manifeste le caractère pluriel des lectures qu'il est possible de faire de la réalité. Le recteur est d'avis que cela est une réponse digne d'une université qui est engagée dans la conversation sur les questions difficiles.

Du côté des admissions, en date du 26 septembre 2024, l'UdeM compte 48 991 étudiants et étudiantes, ce qui représente une hausse de 3,3 % par rapport à l'année dernière, à pareille date, signifiant que les nouveaux étudiants et étudiantes sont en hausse de 4,5 %. L'UdeM suit donc la même tendance que celle de la plupart des autres universités québécoises. La hausse s'observe surtout au 1^{er} et au 2^e cycle, alors qu'il est possible de constater une légère baisse au 3^e cycle.

Du côté des étudiants et étudiantes internationaux, ceux-ci sont en hausse de 1,5 % et représentent maintenant 17 % des effectifs à l'échelle de l'UdeM. Les nouveaux étudiants et étudiantes sont en baisse de 5,2 %. Le recteur rappelle que le gouvernement fédéral, à la mi-septembre, a annoncé qu'il réduisait d'un autre 10 % le nombre de permis d'études à être émis en 2025 et 2026, soit une baisse au total de 36 % des permis d'études au Canada en comparaison avec les chiffres de 2023. Il souligne la volonté du gouvernement du Québec d'adopter un cadre législatif qui permettrait à la ministre de l'Enseignement supérieur de déterminer des quotas de permis d'études pour les universités, chacune dans son secteur. Le recteur mentionne que la préoccupation qu'il exprimait à la dernière Assemblée universitaire concernant le statut des étudiants et des étudiantes en 2^e et 3^e cycle demeure. L'UdeM espérait que ces étudiants et étudiantes soient exclus du régime de quotas. Le gouvernement fédéral annonce, au contraire, que les étudiants et les étudiantes à la maîtrise et au doctorat seront aussi assujettis à ces plafonds. Le recteur assure qu'un suivi très étroit des statistiques relatives aux admissions est fait. La présence d'étudiants et d'étudiantes de l'international et, en particulier, de ceux et celles qui poursuivent des études supérieures est capitale pour l'UdeM dans sa diversité, sa capacité d'offrir des programmes pertinents et ses activités de recherche.

Le recteur s'engage à transmettre au secrétaire général la liste des prix et distinctions afin que ce dernier puisse en faire état à tous les membres de l'Assemblée universitaire. Le recteur souhaite tout de même souligner quelques distinctions dans cette liste. M. Pierre Noreau s'est vu décerner, par le ministre de la Justice et le procureur général du Québec, Simon Jolin-Barrette, le Prix de la justice du Québec 2022. Le recteur souligne ses contributions extraordinaires à l'avancement de la justice au Québec et, en particulier, à la recherche sur l'accès à la justice et à sa capacité de rassembler des chercheurs et chercheuses issus de presque toutes les universités québécoises.

Le recteur signale aussi que l'École de santé publique de l'UdeM a obtenu l'agrément de l'*Agency for public health accreditation*, qui est un organisme d'agrément situé en Europe, et qui rend l'École de santé publique de l'UdeM unique, puisqu'elle jouit maintenant de cette accréditation, en plus de l'accréditation américaine. Le recteur félicite Carl-Ardy Dubois pour cette réalisation de l'École de santé publique, qui la distingue parmi l'ensemble des écoles de santé publique dans le monde.

Le recteur souligne que André Blais, professeur émérite au Département de science politique de la Faculté des arts et sciences, est le premier chercheur non américain à recevoir le prestigieux prix Warren E. Miller, lequel est décerné par l'*American Political Science Association*.

Le 27 août dernier, des prix d'excellence en enseignement ont été remis, soit 16 prix dans 10 catégories différentes, y compris une nouvelle catégorie qui touche la pédagogie inclusive. Le recteur se dit heureux de cet octroi de prix annuels d'excellence en enseignement, compte tenu de l'importance que représente ce volet pour l'avenir de l'UdeM. Katherine Borden, professeure au Département de pathologie et de biologie cellulaire de la Faculté de médecine et chercheuse à l'Institut de recherche en immunologie et oncologie, Louis Bherer, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine et Mike Sapieha, professeur titulaire au Département d'ophtalmologie, de biochimie et de médecine moléculaire de la Faculté de médecine sont parmi les 49 nouveaux membres élus à la prestigieuse Académie canadienne des sciences de la santé. Le diplômé en droit, Mikaël Morin, est parmi les lauréats du prix Rosalie-Silberman-Abella 2024 de la Société royale du Canada.

Finalement, le recteur rappelle que sept professeurs et professeures de l'UdeM feront leur entrée à la Société royale du Canada et, deux autres collègues, au Collège des nouveaux chercheurs et créateurs en arts et sciences. Céline Belleau, Jean-Pierre Chupin, François Cooren, Michel Duchesneau, Denis Saint-Martin, Sébastien Sauvé et Josias Semujanga entrent à la Société royale du Canada. Prévost Jantchou et Marie-Odile Magnan entrent au Collège des nouveaux chercheurs et créateurs en arts et sciences.

AU-0658-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

David Lewis souhaite informer les membres de l'Assemblée qu'un cycle de conférences-projections intitulé *Cadavre exquis* débutera le 8 octobre 2024 à la salle C-3061, Carrefour des arts et des sciences, Pavillon Lionel-Groulx (3150, rue Jean-Brillant). Ce cycle de projections-conférences est présenté par Nino Gabrielli, bibliothécaire à la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, et Micheline Cambron, professeure émérite du Département des littératures de langue française, dans le but de présenter certains documentaires et pseudo-documentaires des archives de l'UdeM. Un chef-d'œuvre sera présenté, soit un film psychédélique et surréaliste de l'Université de Montréal qui s'intitule *Je m'universifie*. Le film, qui date de 52 ans, est restauré et M. Lewis assure que c'est une œuvre remarquable.

AU-0658-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-Sébastien Fallu, professeur à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, pose une question qui s'adresse au vice-recteur aux finances et aux infrastructures concernant la Directive des finances 8 – frais de voyage et de déplacement. Cette directive précise que, sauf exception, les vols d'avion sont remboursés si les dates de départ et d'arrivée sont à plus ou moins un jour de l'activité faisant l'objet du voyage. Dans le

cas contraire, la directive précise qu'une simulation doit avoir été faite, au moment de l'achat des billets, auprès du même transporteur, et que le remboursement sera au montant du coût le plus bas. M. Fallu se demande sur la base de quelle analyse cette directive a-t-elle été érigée, si elle visait à régler un problème significatif (si oui, lequel), et s'il y a eu des abus importants et nombreux dans le passé. M. Fallu est d'avis que cette directive engendre une charge supplémentaire pour tous. Il est également d'avis que cette directive entre notamment en contradiction avec les occasions de rayonnement liées à l'accomplissement du travail professoral ainsi que les principes écoresponsables, car le coût le plus bas implique souvent plusieurs escales. Également, il souligne qu'il refuse, personnellement, de se rendre en Europe pour moins d'une semaine en raison de la pollution engendrée par ces voyages. Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, s'est engagé à vérifier avec l'équipe des finances et à lui donner l'information à la prochaine Assemblée universitaire.

AU-0658-7 **ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION**

2024-A0021-0658^e-863

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de deux membres au Comité de nomination. L'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Jani Boyer
Candidate à la maîtrise en santé publique
École de santé publique

Alain Vallières
Chargé de cours
Faculté de l'éducation permanente

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et par acclamation,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de nomination :

- Jani Boyer, candidate à la maîtrise en santé publique de l'École de santé publique et Alain Vallières, chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente, comme membres du Comité de nomination, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2028, mais ne dépassant pas leur mandat comme membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0658-8 **RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA
POLITIQUE SUR LES LIBERTÉS UNIVERSITAIRES**

2024-A0024-0658^e-864, 2024-A0021-0657^e-858

Valérie Amiraux, vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, est chargée de présenter le rapport du Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires. Elle confirme que le Comité a envoyé deux documents aux membres de l'Assemblée universitaire. Le premier est la réponse au formulaire que le Comité devait restituer au Ministère à la fin de sa première année d'exercice. Les seuls éléments d'explicitation contenus au formulaire concernent, au volet 6, la description de trois outils pédagogiques ou ressources mis en place depuis l'année passée. Le deuxième document est un rapport interne qui fait état du calendrier des rencontres qui ont eu lieu et des thématiques qui ont été abordées lors de ces différentes séances. Mme Amiraux n'en fera pas la lecture ni le résumé, car les documents sont à la disposition des membres de l'Assemblée universitaire. Valérie Amiraux mentionne qu'aucune plainte n'a été déposée avant le 1^{er} juin 2024, soit lors de la première année d'exercice du Comité.

L'Assemblée universitaire procède ensuite à une discussion générale sur le sujet.

Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, mentionne que le faible niveau d'activité du Comité pourrait signifier que la situation est bonne. Il souligne toutefois que ce genre de comité ne vaut que s'il a une certaine notoriété dans la communauté étudiante. Il voudrait savoir si le Comité a des mesures ou des indicateurs de l'étendue de sa reconnaissance dans la communauté.

En réponse à M. Saul, Mme Amiraux annonce qu'elle ne fera pas de commentaire sur le nombre de réunions du Comité, car elle ne croit pas qu'on puisse mesurer l'efficacité d'un comité par le nombre de ses réunions. Elle explique que le premier objectif était une sorte de mise à niveau de tous les membres. Les réunions tenues jusqu'à maintenant consistaient en une série d'informations sur les limites de la juridiction des différentes instances amenées à intervenir sur le sujet. Valérie Amiraux précise que le calendrier de l'année en cours sera bientôt défini et qu'il est lié au nombre de plaintes que le Comité est susceptible de recevoir. Il y a des séances régulières (entre trois et cinq), lesquelles sont prévues par la politique, et d'autres séances qui sont liées à l'examen des plaintes et qui s'ajouteront à ce calendrier.

Toujours en réponse à Samir Saul, Valérie Amiraux explique que le Comité a communiqué avec les secrétaires des facultés. Ainsi, selon elle, les équipes de direction facultaires et les directeurs de départements sont au courant. En ce qui concerne les étudiants et étudiantes, le Comité est reconnu auprès de ceux-ci par l'ensemble des outils dont elle a rappelé la mention au point 6 du rapport fait au ministère. Mme Amiraux soutient que c'est un travail de longue haleine, quotidien, qui repose sur les épaules de tous et non seulement sur celles du Comité.

Samir Saul redemande à Mme Amiraux si le Comité a une mesure afin de savoir s'il est connu dans la communauté universitaire. Valérie Amiraux répond par la négative.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, fait une intervention. Sa réflexion est à l'effet qu'un énorme travail a été réalisé par le Comité dans le cadre de la mission du recteur. Les documents que le recteur a lui-même rédigés et déposés en faisaient partie. Mme Guay a l'impression que ce travail a eu un impact positif sur la communauté, en faisant descendre la tension. Elle dit avoir été témoin de tensions amoindries à la suite de la réflexion qui a été faite sur le sujet. Elle dit ne pas être surprise qu'il n'y ait eu aucune plainte, car le travail a été fait, selon elle, dans la réflexion elle-même. Les étudiants et étudiantes se sont abondamment exprimés sur le sujet. Elle reconnaît que le travail n'est pas terminé, mais elle n'est pas surprise qu'il y ait eu un calme à la suite de la mission du recteur, laquelle a donné lieu à la mise en place du Comité.

À des fins de clarification, Valérie Amiraux précise que le Comité qui présidait à la mission du recteur n'est pas le même que le Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires. Valérie Amiraux dit être le seul point commun entre ces deux comités.

Fasal Kanouté, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, intervient en rappelant à Valérie Amiraux qu'il y avait deux volets pour le travail du Comité, soit celui de la réception et le traitement des plaintes et celui de la promotion. Mme Kanouté est d'avis que le Comité devrait envisager des activités autonomes de promotion de son travail et de son bilan. Elle aussi affirme ne pas être surprise qu'il n'y ait pas eu de plainte lors de la première année. En effet, elle a l'impression que la compréhension des libertés universitaires est présentement sous l'angle d'un campus à feu et à sang et de relations tendues avec les étudiants et les étudiantes. À son avis, il y a une surenchère et la communauté universitaire est en train de s'approprier un repérage plus fin de ce qu'est une violation des libertés universitaires. Fasal Kanouté suggère que le fait qu'il n'y ait pas eu de plainte ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas eu de violation d'une liberté universitaire.

En réponse à Fasal Kanouté, Valérie Amiraux souligne que, comme indiqué dans le rapport communiqué, la proposition relative à la mise sur pied d'une Commission pour la promotion de l'expression des idées sur le campus, laquelle avait été co-présentée par Samir Saul et Marc-André Éthier, a été examinée. Mme Amiraux confirme que le travail de promotion et de communication sur ce que couvrent les principes des libertés universitaires sur le campus va être mis en œuvre par le Comité.

David Lewis intervient en suggérant qu'un forum soit mis en place où les gens pourraient participer et se sentir interpellés par ces enjeux. Il affirme ne connaître aucune avenue par laquelle il pourrait donner son opinion ou partager ses connaissances quant à la liberté académique au Comité. M. Lewis rappelle à l'Assemblée universitaire la date de ce jour, soit le 7 octobre, une date importante lors de laquelle un événement s'est produit et dont les conséquences ne sont toujours pas réglées. Il ne croit pas que le calme soit là pour toujours.

Valérie Amiraux souhaite conclure en signalant que le Comité n'a pas été uniquement mis en place pour recevoir et traiter des plaintes et confirme qu'il est tout à fait possible de s'adresser au Comité. Mme Amiraux, bien qu'elle retienne la proposition de M. Saul, affirme qu'elle n'avait pas en tête l'idée d'un forum, mais plutôt celle de mettre le Comité au service de la circulation d'une meilleure information sur sa mission. Ainsi, toutes les personnes qui se sentent concernées ou interpellées par le sujet sauront à qui s'adresser, ou comment interpréter une situation donnée. Valérie Amiraux reconnaît que le silence ne signifie pas qu'il n'y a pas de controverse ou de tension.

AU-0658-9 **PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024-2029**

2024-A0024-0658^e-865

À l'aide d'une présentation électronique (document 2024-A0021-0658^e-865), Ann-Isabelle Cojocar, vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable, présente le plan d'action en développement durable 2024-2029. Elle est accompagnée de Ronald Jean-Gilles, directeur de l'Unité du développement durable et de Luc Stafford, vice-recteur adjoint à la recherche, lesquels présentent également une partie du plan d'action en développement durable 2024-2029.

Cette présentation traite des grandes lignes du plan d'action en développement durable, lequel s'échelonne de 2024 à 2029. Ce plan propose des actions dans tous les secteurs d'activité de l'UdeM. Les actions proposées sont regroupées selon quatre piliers propres aux institutions d'enseignement supérieur et évaluées au regard de l'agrément STARS de l'*Association for Advancement of Sustainability in Higher Education*. Ces quatre piliers sont la planification et la gestion, l'enseignement et la recherche, les opérations et, finalement, l'engagement social. Les étapes de réalisation du plan sont également présentées.

L'Assemblée universitaire procède ensuite à une discussion générale sur le sujet.

Frédéric Bouchard, doyen de la Faculté des arts et des sciences, intervient d'abord en mentionnant qu'il aime le plan et que celui-ci est très clair. Il souhaite émettre une recommandation à l'effet que les facultés devraient être incluses dans la catégorie « responsable » d'une activité prévue au plan d'action en développement durable, et non seulement dans la catégorie « collaborateurs ». Ainsi, cela favoriserait une meilleure appropriation par les facultés et une mobilisation des différents acteurs. Il se dit surpris que la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) ne se retrouve pas dans le tableau comme « responsable ». M. Bouchard émet également un constat à l'effet que le projet *Construire l'avenir durablement*, du Laboratoire d'innovations « CLAD », a beaucoup de responsabilités et dit espérer qu'ils auront du soutien dans la conduite de ces activités. Il conclut en affirmant qu'il est ravi du plan présenté, lequel est concret, mesurable et contient des aspirations réelles.

En réponse à Frédéric Bouchard, Luc Stafford intervient en confirmant que la FAÉCUM fait partie de l'ensemble des groupes de travail du CLAD. Ils ont donc participé, de

manière très étroite, à l'ensemble des échanges autour de l'écoresponsabilité de la recherche et de la formation. Il assure que, même si la FAÉCUM n'est pas clairement identifiée, ses membres sont bien impliqués. Il affirme être d'accord avec M. Bouchard sur le point concernant l'implication facultaire.

Chloée Ferland-Dufresne, responsable aux Services à la vie étudiante, fait une intervention en félicitant les divers intervenants pour la réalisation du plan, qu'elle qualifie d'inspirant, de dynamique et de transversal. Elle se questionne à savoir s'il serait possible d'ajouter certaines parties prenantes qui ont contribué à la réflexion et à la genèse de l'action 64 du point « engagement social », lequel consiste en la mise sur pied d'une plateforme de l'engagement. Elle suggère notamment d'ajouter l'Unité du développement durable, mais aussi le Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires professorales, de même que les Services à la vie étudiante.

David Lewis intervient ensuite en félicitant les intervenants pour le plan qu'il qualifie de très développé. Bien qu'il soit d'avis que plusieurs actions concrètes y sont présentées, il dit ne pas se sentir interpellé par aucune d'entre elles, en tant que simple enseignant. Il mentionne qu'il ne sait pas comment il pourrait être impliqué. Il rappelle aussi qu'il n'y a toujours pas de compostage à l'UdeM. Il suggère que quelque chose soit fait afin que les enseignants et enseignantes puissent se sentir plus engagés dans le plan.

En réponse à M. Lewis, Ronald Jean-Gilles informe l'Assemblée du développement du réseau écoambassadeur, lequel s'adresse aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux employés et employées. Il confirme que l'intention est de développer ce réseau afin d'avoir des communications directes avec les membres de la communauté, incluant les enseignants et les enseignantes. Il mentionne également un projet, présentement à l'étude, par lequel les enseignants et les enseignantes ou autres membres du personnel qui se rendraient à l'UdeM en vélo pourraient être remboursés. Le projet n'est toutefois pas confirmé.

En réponse à M. Lewis, M. Stafford souligne que le point 2.4 du plan, soit « Soutenir l'intégration de contenu en développement durable adapté aux cours et aux programmes » concerne directement les chargés et les chargées de cours. Il explique que la stratégie adoptée en termes de développement durable eu égard à la formation n'a pas été de créer de nouveaux cours dédiés au développement durable, mais plutôt de l'inscrire de manière transversale dans l'ensemble des programmes. Selon lui, l'ensemble des enseignants et enseignantes peuvent réfléchir à ces enjeux. Il souligne qu'une des actions du CLAD a été le développement d'un outil de référence pour appuyer la communauté universitaire dans cette réflexion.

Fasal Kanouté intervient, en soutien à ce qu'avancait David Lewis, en énonçant l'importance de trouver un moyen de parler à toutes les composantes de la communauté universitaire. Elle dit espérer que le processus de communication et d'interpellation des enseignants et des enseignantes va aboutir très bientôt. Elle ne voit pas comment consolider tous les enjeux liés au volet de l'enseignement et de la recherche si les enseignants et les enseignantes, et les chargés et les chargées de cours ne sont pas directement interpellés.

En réponse à Mme Kanouté, M. Stafford mentionne que le message se veut inclusif à l'ensemble de la communauté. Il assure que, si dans l'exercice de leurs fonctions, des membres de la communauté ont des besoins plus spécifiques, ils auront accès au soutien nécessaire.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, intervient en remerciant les intervenants pour le plan qu'il qualifie de très élaboré et complet. D'un point de vue plus pratique, il suggère de ne pas couper sur la cédule de ramassage des poubelles. Il souligne qu'au Pavillon Roger-Gaudry, ils ont connu de longues batailles sur le sujet. Il mentionne que des poubelles continueront d'être générées.

M. Jean-Gilles, en réponse à M. Lippé, confirme que le problème de gestion des matières résiduelles existe toujours et que c'est un dossier difficile à gérer. Il assure que l'UdeM fait des efforts, notamment en travaillant sur une campagne de sensibilisation dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, afin d'effectuer de la sensibilisation. Il fait la part des choses entre avoir les infrastructures nécessaires et utiliser celles-ci correctement. Il mentionne l'exemple des bacs qui ont été installés, pour lesquels le tri n'est pas nécessairement fait adéquatement. Il y a un travail actif de sensibilisation afin de s'assurer que les choses soient placées aux bons endroits. L'objectif étant l'amélioration de la performance de l'UdeM en matière de gestion des matières résiduelles.

La présidente des délibérations remercie les membres pour leurs diverses interventions.

AU-0658-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 4 novembre 2024, à 14 heures.

AU-0658-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Michel Janosz, doyen, propose la levée de la séance, appuyé par Valérie Amiraux.

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 02.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 4 novembre 2024, délibération AU-0660-2